



Separation et propriétaire

Par **EVARD christele**, le **26/05/2017** à **10:12**

Bonjour,

Séparée de fait depuis mars 2016 pour violences conjugales, j'ai d'abord vécu en foyer puis j'ai trouvé un appartement dont je paie le loyer, sans aide, pour 460 €.

Je suis propriétaire, avec mon ex, d'une maison qu'il occupe depuis mon départ avec notre fille. Il rembourse le crédit de la maison soit 321 €.

Au début, quand j'étais au foyer, je lui versais la moitié de la somme mais quand j'ai eu mon logement, je n'ai plus pu verser la moitié du crédit immobilier faute de moyens. J'ai déjà remboursé la totalité du crédit immobilier, les 321 € qu'il n'avait pas payé (rejet de sa banque).

Cela peut il se retourner contre moi puisque je ne peux plus financièrement lui verser la moitié des 321 € ?

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **26/05/2017** à **14:44**

Bonjour,

S'il habite le logement et que vous en êtes propriétaire à moitié, il vous doit un demi-loyer...qui est peut-être même supérieur à 160,5 euros !

Par **Tisuisse**, le **27/05/2017** à **06:44**

Bonjour,

De plus, il vous doit aussi la moitié des remboursements que vous avez faits suite à rejet de la banque.